

CHARTE DE LA PLATEFORME

ACHETER RESPONSABLE GRAND EST



Finalités de la plateforme :

1. Offrir une plus grande visibilité aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en présentant, via un portail internet leurs offres de biens et services tout en valorisant leur plus-value sociale et pour certaines leurs plus-values équitables, solidaire et environnementale.
2. Promouvoir auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises, les "producteurs" responsables : producteurs de biens et services en Grand Est contribuant au développement du territoire, de la cohésion sociale, de la participation citoyenne, ainsi qu'à l'équité dans les relations marchandes au niveau local comme international.
3. Apporter aux acheteurs et aux consommateurs (professionnels, collectivités ou particuliers) une information claire, pour les guider dans leurs actes d'achats.
4. Développer les collaborations et synergies entre les différents acteurs économiques en Grand Est.

Modalités de référencement :

- Tout référencement relève de l'adhésion volontaire de l'entreprise au projet.
- Tous les membres du comité de pilotage seront informés des nouvelles entreprises référencées.
- Toute entreprise référencée doit, au préalable, être signataire de la présente charte et s'engager à la respecter.
- Le comité de pilotage est susceptible de demander toute pièce probante attestant que les engagements de l'entreprise sont conformes à la présente charte.
- Chaque entreprise référencée sur le portail peut, à tout moment, demander à ne plus être référencée.

Critères d'accès au portail en tant que fournisseur responsable :

Toute entreprise ayant un statut de l'économie sociale et solidaire, produisant et/ou commercialisant des biens et/ou services en Grand Est, sur tout ou partie du territoire et respectant la présente charte.

Sont mises en avant les plus-values suivantes :

La plus-value sociale :



Production faite dans le cadre d'une gouvernance démocratique donnant primauté aux personnes sur le capital. Une implication des usagers dans la gouvernance de l'entreprise, en permettant à chacun de s'exprimer, d'être écouté et d'être acteur du projet.

La plus-value équitable :



Commercialisation de produits issus d'organisations affiliées à des réseaux reconnus du commerce équitable : Artisans du monde, label Bio-Equitable, Ecocert-Equitable, Max Havelaar.

La plus-value solidaire :



Production contribuant à l'insertion de personnes en situations de difficultés socioprofessionnelles, de handicaps divers, des personnes exclues du marchés du travail...

La plus-value environnementale :



Environnementale

Produits et services issus d'une démarche de préservation et de respect de l'environnement (certifications bio, réduction et/ou retraitement des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables...)

L'entreprise ne doit pas :

- Développer en parallèle une autre activité dont les produits, biens ou services ne sont pas en accord avec les principes énumérés ci-dessus et les valeurs défendues de manière générale par la plateforme Acheter Responsable Grand Est.
 - Être une enseigne de grande distribution, hors coopérative.
-

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et demande à ce que les biens/produits et services de ma structure, soient présentés sur le portail www.acheter-responsable-grandest.com

Ainsi, je **m'engage à :**

- transmettre les informations concernant ma structure, et les biens et services produits ;
- à transmettre à la CRESSGE toutes les informations nécessitant l'actualisation des activités proposées par la structure (nouvelles activités, suppressions...), y compris en cas de cessation d'activité ;
- à mettre à jour régulièrement ma fiche entreprise via l'accès prestataire.